
Date de Convocation

26/08/2024

Date d’Affichage

26/08/2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 15

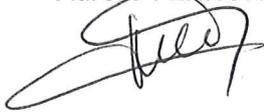
Votants 15

OBJET :

**Cession d’une partie de
la parcelle privée
communale B1366**

Secrétaire de séance

Aurore PENNORS



L’an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Eric
LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ,
Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle
AUMARD, Anne DAMIE, Rénauld DUREUX, Aurore PENNORS

Absents excusés : Pierre WAUQUIER, Philippe LAQUAY-
PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à
des vérifications cadastrales, il est apparu que Monsieur et
Madame WAUQUIER avaient actuellement l’usage d’une partie
de la parcelle privée communale B1366 sise rue Pierre et
Marie Curie.

Un bornage a été réalisé via un géomètre qui a permis de
diviser la parcelle entre la partie utilisée par Monsieur et
Madame WAUQUIER (56 m²) et la partie qui reste à usage
communal (15 m²).

Afin de régulariser la situation, il a été proposé à Monsieur et
Madame WAUQUIER de se porter acquéreurs de cette parcelle
de 56m² enregistrée par le géomètre sous le numéro de
cadastre B2004.

Le service des évaluations domaniales a été consulté et a
remis une estimation de 33€/m² pour cette vente.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à
l’unanimité, décide :

- De céder la parcelle privée communale B2004 à
Monsieur et Madame WAUQUIER pour un montant de
2033 € (estimation des domaines augmentée de
10 %).
- que toutes les charges afférentes à cette cession, en
particulier les frais d’acte notarié, seront à la charge de
Monsieur et Madame WAUQUIER. Les frais de
géomètres avancés pour la réalisation de ce bornage,
soit 942 € TTC, seront également remboursés par
Monsieur et Madame WAUQUIER à la commune.
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document
afférent à cette cession.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 3 septembre 2024,
Le Maire d’Ennevelin,
Michel DUPONT

